

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 359 portant aménagements de crédits de la tranche FIDES 1961

n° 359

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
27 août 1962Numéro JO
n° 8 du 31/08/1962Date du numéro
31 août 1962

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu la loi ne 46-860 du 30 avril 1946 et le décret n° 49-732 du 9 juin 1949 relatifs à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement économique et social et relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu la délibération n° 250 en date du 12 août 1961 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 23 mai 1962, Sur proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ; A adopté dans sa séance du 22 août 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le Budget spécial du plan d'enseignement et de développement économique et social de la Côte Française des Somalis pour la tranche 1961 est modifié conformément au tableau ci-dessous, Délibéré et adopté en séance du 22 août 1962.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR IBKAHIM HADOM. Le Secrétaire de la Commission Permanente, ABDULKASIM HASSEN DORANI.